



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service de l'encadrement
Sous-direction de la carrière
des personnels d'encadrement
Bureau des personnels d'inspection

DE SE 2-2
N° DE-D2024-003088
Affaire suivie par : Frédéric HNYDA
et Maxime ROUSSEAU

Tél : 01 55 55 31 53 / 01 55 55 30 48
Mèl : ijs.de@education.gouv.fr
Site Arborial
2 rue Rol-Tanguy
93100 Montreuil

Direction de l'encadrement

Paris, le

18 MARS 2024

Note

à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et les
inspecteurs de la jeunesse et des sports

s/c Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs
d'académie chef-lieu de la région académique

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs de service
(personnels détachés ou affectés hors académie)

Objet : campagne de mobilité 2024 des inspecteurs de la jeunesse et des sports

Référence : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports spécial n° 6 du 28 octobre 2021

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Liste indicative des postes vacants au 1^{er} septembre 2024
- Annexe 2 : Fiche de vœux

Depuis le transfert de la gestion des personnels de la jeunesse et des sports, intervenu le 1^{er} janvier 2021, le bureau des personnels d'inspection est en charge, au sein de la direction de l'encadrement, du pilotage des différentes opérations de gestion administrative individuelle et collective des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS).

Dans le respect des lignes directrices de gestion ministérielles visées en référence, une campagne de mobilité annuelle est organisée au bénéfice des IJS, à l'instar des autres personnels d'inspection.

La présente note vise à vous préciser les modalités de participation et le calendrier de la mobilité ouverte au titre de l'année 2024, pour des changements d'affectation prenant effet au 1^{er} septembre.

Les informations qui suivent concernent l'ensemble des IJS, quelle que soit leur position (activité, détachement, congé parental et disponibilité), y compris les fonctionnaires détachés dans ce corps. La campagne de mobilité se déroulera lors d'une phase unique et doit permettre d'identifier des souhaits de mutation, y compris sur des

postes qui ne sont pas nécessairement vacants actuellement. Cette campagne est complémentaire des mutations au fil de l'eau qui ont été réalisées d'octobre à février .

Vous trouverez ci-après les informations suivantes :

- I - Élaboration de la demande de mobilité et repères calendaires
- II - Formulation des vœux
- III - Cas particulier des inspecteurs en réintégration
- IV - Communication des résultats

I - Elaboration de la demande de mobilité et repères calendaires

La liste indicative des postes vacants d'IJS au 1^{er} septembre 2024 figure en annexe 1.

J'attire votre attention sur le fait que tous les postes sont identifiés comme des **postes à profil** et font l'objet d'une **publication sur le site Internet *Choisirleservicepublic.gouv.fr***. **Il vous appartient de consulter les fiches de poste.**

Les recteurs d'académie chef-lieu de région académique seront amenés à émettre un **avis** sur les candidatures après étude de chacune d'elles et, le cas échéant, un entretien. Ces avis seront communiqués à la direction de l'encadrement.

Les **priorités légales** (rapprochement de conjoint, situation de handicap, centre des intérêts matériels et moraux, etc.) seront prises en compte pour départager des candidats dont le profil et les compétences seraient jugés identiques. Vous êtes invités à joindre tous les documents permettant d'attester de votre situation.

Dépôt des candidatures :

Pour participer à la campagne de mobilité, vous devrez **compléter la fiche de vœux** figurant en annexe 2 de la présente note **et observer la procédure décrite dans les fiches de postes vacants** publiées sur *Choisirleservicepublic.gouv.fr*

La **fiche de vœux** (annexe 2) devra être retournée directement à l'adresse électronique **ijs.de@education.gouv.fr** au plus tard le **lundi 6 mai 2024**, en prenant soin de placer en copie du message votre supérieur hiérarchique direct et le rectorat de région académique, si vous êtes affectés en SDJES ou DRAJES.

Vous devrez également **transmettre votre candidature à l'académie concernée** (selon la procédure indiquée dans la fiche de poste).

II - Formulation des vœux

Vous pouvez formuler jusqu'à **six vœux**, classés par ordre de priorité.

Vos vœux doivent porter :

- sur un ou plusieurs postes vacants qui sont listés dans l'annexe 1
- sur tout autre poste susceptible de devenir vacant

Point d'attention

La présente mobilité ne concerne pas les emplois fonctionnels accessibles par voie de détachement (conseillers de DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports, DRAJES, directeur de CREPS...) qui font l'objet d'un processus de recrutement distinct.

III – Cas particulier des inspecteurs en réintégration

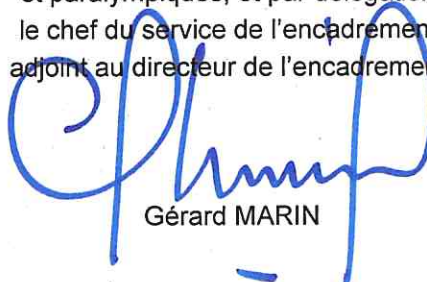
Les agents qui souhaitent être réintégrés au 1^{er} septembre 2024, notamment après un détachement ou une disponibilité, doivent formuler des vœux dans le cadre de cette campagne. N'ayant pas un droit à réintégration dans leur dernière région d'exercice, ils sont invités à formuler des vœux larges, une affectation hors vœux ne pouvant être exclue en cas de vœux trop restreints.

IV - Communication des résultats

Vous serez **personnellement informés par courrier électronique des résultats** de la mobilité lors de la première quinzaine du mois de juin.

Les arrêtés d'affectation vous seront notifiés après cette date.

Pour les ministres de l'éducation nationale et de la
jeunesse, des sports et des jeux olympiques
et paralympiques, et par délégation,
le chef du service de l'encadrement,
adjoint au directeur de l'encadrement,



Gérard MARIN

